

RESTAURATION SCOLAIRE ET ANIMATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Votre tarif est automatiquement calculé en fonction de votre quotient familial, une nouvelle tarification est mise en place à compter de la rentrée de septembre 2023.

Quotient familial	Tranche	Repas	ALP	Total
Inférieur à 500€	1	0,85 €	0,10 €	0,95 €
De 501 à 750€	2	0,99 €	0,37 €	1,36 €
De 751€ à 1000 €	3	2,95 €	0,45 €	3,40 €
De 1001€ à 1250€	4	3,55 €	0,55 €	4,10 €
De 1251€ à 1500€	5	3,90 €	0,60 €	4,50 €
De 1501€ à 1750€	6	4,25 €	0,65 €	4,90 €
De 1751€ à 2000€	7	4,60 €	0,70 €	5,30 €
2001€ et +	8	4,95 €	0,75 €	5,70 €

Quotient familial	Accueil de loisirs périscolaire du matin et du soir	
	Tranche	Accueil ALP
Inférieur à 500€	1	0,60 €
De 501 à 650€	2	0,73 €
De 651 à 750€		
De 751€ à 800 €	3	0,86 €
De 801€ à 1000€		
De 1001€ à 1250€	4	0,99 €
De 1251€ à 1500€	5	1,12 €
De 1501€ à 1750€	6	1,25 €
De 1751€ à 2000€	7	1,38 €
2001€ et +	8	1,51 €



LUTTONS CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, un nouveau système va être mis en place. Les commandes de repas doivent être effectuées au moins une semaine à l'avance. Les annulations restent possibles 48h à l'avance. Passé ce délai, une majoration de 30 % du tarif sera appliquée.

FOIRE AUX QUESTIONS



- Ai-je des changements à faire sur le portail famille?

Non, vous n'avez aucun changement à faire, comme aujourd'hui votre tarif est automatiquement calculé en fonction de votre quotient familial à partir des informations et/ou justificatifs que vous allez fournir dans le dossier d'inscription 2023/2024.

- Comment connaître mon quotient familial?



Connectez-vous à votre espace "Mon Compte" sur le site caf.fr. Votre quotient familial est visible sur la page d'accueil, à la rubrique "Mes paiements et mes droits". Pour toute autre question relative à ce dernier la CAF reste votre unique interlocuteur.

- Mon enfant est malade, dois-je payer le repas?



Si votre enfant est malade, il est possible de prévenir les services périscolaires le jour-même avant 9h30 sur présentation de justificatif.

En cas de non-respect de la date limite d'annulation ou sans production de justificatif, la prestation sera intégralement facturée.